



## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JEUDI 7 AVRIL 2022

PRESENTS / EXCUSES / POUVOIRS : liste en annexe

Le 15 avril 2022,

Les membres du Syndicat des Maisons de Cognac se sont réunis au Château Pellisson à Cognac en Assemblée générale sur convocation faite par le Président adressée par lettre transmise par courriel.

L'Assemblée générale est présidée par Monsieur Eric Le Gall (« *Le Président de Séance* ») en sa qualité de Président.

Le Secrétaire du Syndicat et de séance, Monsieur Jérôme Durand, constate que les Membres présents et représentés représentent 30 voix sur 39. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Secrétaire du Syndicat et de séance, Monsieur Jérôme Durand, constate. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

### Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapport d'activité et retour sur le séminaire du CA SMC
2. Arrêté des comptes – rapport du Commissaire aux Comptes
3. Charte SMC
4. Questions diverses : projets du SMC et Concours du meilleur sommelier du Monde

### Assemblée Générale Publique

1. Accueil par Eric Le Gall
2. Présentation du site internet du SMC
3. Enjeux des spiritueux européens : Ulrich Adams, Spirits Europe
  - Les challenges à l'export pour les spiritueux européens dans un nouvel ordre géopolitique mondial

**Syndicat des Maisons de Cognac**

Siège social • 23 allées Bernard Guionnet • 16100 Cognac

Bureaux • 34 rue Gabriel Jaulin • 16100 Cognac • +33 (0) 6 31 32 74 25 • [contact@maisons-cognac.fr](mailto:contact@maisons-cognac.fr)



- L'OMS, l'Union européenne et les Etats membres : vers une tempête dans les politiques de santé liées à l'alcool

Les Membres reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment :

- Le projet de rédaction de la Charte du SMC
- L'arrêté des Comptes du Syndicat des Maisons de Cognac au 31/12/2021

Les Membres reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte. Le Président de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix.

## RÉSOLUTIONS

### PREMIÈRE RÉSOLUTION – VALIDATION DU RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

L'assemblée des Membres décide de valider le rapport moral du Président.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Membres, à l'unanimité.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION – VALIDATION ARRÊTÉ DES COMPTES 2021

L'assemblée des Membres décide de valider l'arrêté des comptes 2021 du SMC.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Membres, à l'unanimité.

**L'arrêté des comptes est joint au présent procès-verbal.**

### TROISIÈME RÉSOLUTION – VALIDATION CHARTE SMC

L'assemblée des Membres décide de valider la Charte du Syndicat des Maisons de Cognac proposée.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Membres, à l'unanimité.

**La Charte est jointe au présent procès-verbal.**

## AUTRES POINTS FAISANT L'OBJET DE DECISIONS :

Projets du SMC :

- Le Panorama de la diversité des Maisons
  - L'outil sera intégré au site SMC dans un format retravaillé avec Label Agence
  - Un test sera réalisé avec une marketplace
- Projet de Label : le projet est lancé et un ou plusieurs ateliers de co-construction seront organisés afin d'affiner les attendus et livrables.

**Syndicat des Maisons de Cognac**

Siège social • 23 allées Bernard Guionnet • 16100 Cognac

Bureaux • 34 rue Gabriel Jaulin • 16100 Cognac • +33 (0) 6 31 32 74 25 • [contact@maisons-cognac.fr](mailto:contact@maisons-cognac.fr)



Concours du Meilleur sommelier du Monde : les éléments détaillant le projet seront envoyés et il sera demandé à chaque Maison de se prononcer sur son souhait de participer à ce projet et à quelle hauteur.

Les autres points à l'ordre du jour ne font pas l'objet de résolution ou décision.

La séance est levée à 19h15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Membres.

**Jérôme Durand**  
*Secrétaire du Syndicat des  
Maisons de Cognac*

**Eric Le Gall**  
*Président du Syndicat des  
Maisons de Cognac*

**Charles Boinaud**  
*Trésorier du Syndicat des  
Maisons de Cognac*

**Syndicat des Maisons de Cognac**

Siège social • 23 allées Bernard Guionnet • 16100 Cognac

Bureaux • 34 rue Gabriel Jaulin • 16100 Cognac • +33 (0) 6 31 32 74 25 • [contact@maisons-cognac.fr](mailto:contact@maisons-cognac.fr)



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### PRÉSENTS

Francis ABECASSIS - SNC DU MAINE  
DRILHON  
Hervé BACHE-GABRIELEN - BACHE-  
GABRIELEN  
Charles BOINAUD - MAISON BOINAUD  
Richard BRAASTAD - Ets TIFFON SA  
Stéphane BURNEZ - MAISON PRUNIER SA  
Catherine CHASSIN - Société LEOPOLD  
GOURMEL SA  
Richard COSTA SAVELLI - COURVOISIER  
S.A.S.  
STANISLAS DE FOUCAULD - CAMUS LA  
GRANDE MARQUE  
Jérôme DURAND - MAISON LARSEN  
Jean Edouard GODET - GODET FRERES  
COGNAC  
Christophe FILLIOUX - COGNAC JEAN  
FILLIOUX

Alexandre GABRIEL - COGNAC FERRAND  
Thomas GONON - STE A. DE FUSSIGNY  
Erwan GUEZENEC - COGNAC GAUTIER  
Alexandre IMBERT - MARTELL & CO  
Philippe JOUHAUD - CHATEAU DE COGNAC  
ET TRADALL  
Eric LE GALL - REMY MARTIN & C°  
François LE GRELLE - THOMAS HINE & CO  
Patrick LEGER - CAMPARI FRANCE  
Romain MARTIAL - SARL COGNAC  
TESSERON  
Florent MORILLON - JAS HENNESSY & CO  
Laurent MOULIS - LOUIS ROYER SA  
Philippe PERBOST - H. MOUNIER  
Jean Pierre COINTREAU - P. FRAPIN & CO  
Richard PRULHO - MAISON DES LONGEES  
Jean-Sébastien ROBICQUET - MAISON  
VILLEVERT

### POUVOIRS

Charles BRAASTAD pouvoir Eric LE GALL -  
DELAMAIN & Co  
Michel DOBBE pouvoir Hervé BACHE-  
GABRIELEN - DOBBE SARL

Philippe PEYRAT pouvoir Stéphane BURNEZ  
- MAISON PEYRAT  
Lilian TESSENDIER pouvoir à Alexandre  
GABRIEL - DIE TESSENDIER ET FILS SA

### ABSENTS / EXCUSÉS

Xavier BRIOIS - MAISON ANSAC  
Magalie CHABASSE - CHABASSE COGNAC  
David GAREYTE - A. STAUB  
Isabelle MINOT - SARL GUY DE BERSAC  
Julien NAU - COGNAC PLANAT & Co.

Olivier PETIT - DISTILLERIES DES MOISANS  
Marina ROY - MAISON CROIZET  
Philippe SEYS - S.A.S. DOMAINE DES BROIX  
Mélissa TROUVE - DISTILLERIES DE MATHA

### Syndicat des Maisons de Cognac

Siège social • 23 allées Bernard Guionnet • 16100 Cognac  
Bureaux • 34 rue Gabriel Jaulin • 16100 Cognac • +33 (0) 6 31 32 74 25 • [contact@maisons-cognac.fr](mailto:contact@maisons-cognac.fr)